

## CONSEIL MUNICIPAL

### COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 02/04/2024

MEMBRES	FONCTIONS	PRESENTS	EXCUSES	POUVOIR A
Patrick BEDEK	Maire	X		
Dominique DELOUETTE	1ère Adjointe	X		
Christian SERNICLAY	2ème Adjoint	X		
Christine TASSIN-GITTEAU	3ème Adjointe		X	M. SERNICLAY
Patrick LAQUILLE	4ème Adjoint	X		
Béatrice PENASSE	Conseillère	X		
Jérôme GOULDEN	Conseiller		X	M. LAQUILLE
Carole MEILLEUR	Conseillère		X	Mme COLIN
Arnaud JULLIARD	Conseiller		X	
Christiane COLIN	Conseillère	X		
Thierry COLLET	Conseiller	X		
Jacqueline PERARD	Conseillère		X	M. COLLET
Armand GRAIS	Conseiller	X		
Karine BRION	Conseillère		X	
Thomas GUILLAUMONT	Conseiller	X		

**Secrétaire de séance : Mme Dominique DELOUETTE**

#### **1 - Approbation du compte rendu du conseil municipal du 18/03/2024**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver le compte-rendu de la séance du 18/03/2024.

#### **2 – Budget Principal : Compte de Gestion, Compte Administratif et résultat 2023**

Le conseil municipal adopte le compte administratif et le compte de gestion qui font apparaître :

##### **1 - Reports :**

Un excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure (2022) :  
2 044.21 €

Un excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure (2022) :  
468 308.47 €

##### **2 - Soldes d'exécution :**

Un solde d'exécution de la section d'investissement (2023) de : - 138 655.41 €

Un solde d'exécution de la section de fonctionnement (2023) de : 214 104.12 €

##### **3 – Restes à réaliser :**

En dépenses un montant de 16 000 €

En recettes un montant de 112 432.00 €

##### **4 – Besoin net de la section d'investissement :**

Besoin estimé à 40 179.20 €

Le conseil municipal décide à l'unanimité l'affectation de l'excédent de fonctionnement capitalisé en recette d'investissement compte 1068 pour 40 179.20 € et l'excédent de résultat de fonctionnement reporté au compte 002 pour 642 233.40 €

### **3 – Budget Annexe Restaurant : Compte de Gestion, Compte Administratif et résultat 2023**

Le conseil municipal adopte le compte administratif et le compte de gestion qui font apparaître :

#### **1 - Reports :**

Un déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure (2022) : 49 395.13 €

Un excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure (2022) : 0 €

#### **2 - Soldes d'exécution :**

Un solde d'exécution de la section d'investissement (2023) de : 23 679.64 €

Un solde d'exécution de la section de fonctionnement (2023) de : 50 036.35 €

#### **3 – Besoin net de la section d'investissement :**

Besoin estimé à 25 715.49 €

Le conseil municipal décide à l'unanimité l'affectation de l'excédent de fonctionnement capitalisé en recette d'investissement compte 1068 pour 25 715.49 € et l'excédent de résultat de fonctionnement reporté au compte 002 pour 24 320.86 €

### **4 – Taux d'imposition 2024**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de fixer ainsi les taux d'imposition applicables pour l'année 2024 :

- taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 30.51 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 8.16 %
- taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THS) : 8.88 %

### **5 – Subventions aux associations**

Le conseil municipal à l'unanimité décide :

- de fixer les montants de subventions suivants
- de charger Monsieur le Maire de la bonne exécution de cette décision.

<b>ORGANISMES</b>	<b>PROPOSITION 2024</b>	<b>VOTE 2024</b>
<b>Article 6574</b>		
ADMR	1 000,00	1 000,00
C.A.C.	1 200,00	1 200,00
AS CERNAY BERRU LAVANNES (foot)	4 500,00	4 500,00
CLUB ECUREUIL	30 000,00	30 000,00
COOPERATIVE SCOLAIRE	2 000,00	2 000,00
MAS PAILLONS BLANCS	400,00	400,00
STAGE FOOTBALL	300,00	300,00

APF FRANCE HANDICAP	200,00	200,00
TELETHON	200,00	200,00
SECOURS POPULAIRE	200,00	200,00
RESERVE	1 800,00	1 800,00
<b>TOTAL</b>	<b>41 800,00</b>	<b>41 800,00</b>

#### 6 – Budget Primitif 2024 Budget annexe Restaurant

Le conseil municipal à l'unanimité décide :

- d'adopter le projet du Budget Primitif du budget annexe Restaurant de la Commune pour l'année 2024 arrêté en recettes et en dépenses

Pour la section de fonctionnement : 50 920.28 €

Pour la section d'investissement : 35 715.49 €

#### 7 - Budget primitif 2024 – Budget principal

Le conseil municipal à l'unanimité décide :

- d'adopter le projet du Budget Primitif du budget de la Commune pour l'année 2024 arrêté en recettes et en dépenses

Pour la section de fonctionnement : 2 341 324.40 €

Pour la section d'investissement : 902 888.20 €

Le secrétaire  
Mme D. DELOUETTE

Le Maire,  
P. BEDEK

